

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION, RÉNOVATION ET CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS,
ÉQUIPEMENTS ET STRUCTURES DE LA VILLE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. La nature des travaux varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de conservation, d'amélioration, de réfection, de rénovation, de construction, de démolition, de signalisation, d'éclairage, d'aménagement ainsi que d'autres travaux divers et imprévus sur des structures, bâtiments, équipements et ouvrages d'art municipaux pouvant toucher l'économie d'énergie et l'accessibilité relevant de la compétence de proximité ainsi que l'acquisition de mobilier nécessaires à cette fin. Les sites sont identifiés à l'article 2.

SECTION II

LOCALISATION

2. Les travaux sont localisés à divers endroits de la ville notamment sur les structures, bâtiments et équipements suivants :

1° au stationnement de l'hôtel de ville;

2° au centre municipal Monseigneur-Laval, au centre Monseigneur-Bouffard, au complexe Loretteville, au centre Ferland, au centre Ulric-Turcotte, au Pavillon Royal, au centre Odilon-Blanchette, au centre Marchand, au centre La Cavée, au centre Charles-Auguste-Savard, au centre Lucien-Borne, au centre Brulard et à l'édifice Dominique-Gauvin, à l'aréna Gilles-Tremblay, au pavillon du parc des Musiciens, au chalet du parc Henri-Casault, au chalet du parc Maurice-Dorion, au centre communautaire du Berger, à la bibliothèque Saint-Jean-Baptiste, à la bibliothèque Étienne-Parent, à la bibliothèque Saint-André, à l'édifice Saint-Eugène/Centre communautaire Fernand-Dufour et divers autres bâtiments de compétence de proximité;

3° aux divers murs, escaliers et placettes, aux murets de la côte de la rue du Manège, au mur de la plage Saint-Laurent, aux dix escaliers du parc linéaire de Cap-Rouge et à divers monuments, clôtures et stationnements et à divers autres équipements et structures de compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des acquisitions et des travaux décrits aux articles 1 et 2 s'élève à 11 610 000 \$.

TOTAL : 11 610 000 \$

Annexe préparée le 5 février 2008 par :

(S) Michel Rosa

Michel Rosa, chargé de projet
Service de la gestion des immeubles

Annexe approuvée le 5 février 2008 par :

(S) Claude Charrette

Claude Charette, ing.
Service de la gestion des immeubles

Annexe révisée le 30 mars 2011 par :

Mario Gagnon, coordonnateur-architecte
Service de la gestion des immeubles